

Royaume
du Maroc



المملكة
المغربية



**Coopération tripartite
Maroc - Japon - Pays Tiers**

Projet de Développement des Capacités
des Ressources Humaines dans le Secteur
du Transport pour les Pays Africains.

**Formation organisée par ADM Académie
sur le thème :**

Construction et gestion des
infrastructures autoroutières.

Du 20 Février au 10 Mars 2023



الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc





**COOPÉRATION TRIPARTITE
MAROC – JAPON – PAYS TIERS**

Projet de Développement des Capacités des Ressources
Humaines dans le Secteur du Transport pour les Pays Africains.

FORMATION RÉGIONALE SUR LE THÈME :

Construction et gestion des infrastructures autoroutières
DU 20 Février au 10 Mars 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisé au Maroc, Rabat
Par l'Académie de la Société Nationale des Autoroute du Maroc
En collaboration avec l'Agence Japonaise de Cooperation Internationale





الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc



SOMMAIRE

9		INTRODUCTION	
10		1. INFORMATIONS SUR LE MAROC	
11		2. DONNEES GENERALES SUR LA FORMATION	
12		3. OBJECTIFS DE LA FORMATION	
14		4. CONTENU DU PROGRAMME	
18		5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	
19		6. INSCRIPTION	
23		7. PRISE EN CHARGE	
26		8. HEBERGEMENT	
26		9. ASSURANCE	
26		10. FORMALITÉS DE VISA	
28		11. REGLES ET CONSIGNES	
34		CONTACT	
		ANNEXES (EN PIÈCES JOINTES)	





Pont Mohammed VI



Autoroute Fès - Taza

Introduction

La **Société Nationale des Autoroutes du Maroc** (ADM) constitue un acteur important dans développement économique et social du Maroc, elle a réalisé un réseau autoroutier étendu reliant l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud du Maroc. Cette réalisation a nécessité le recours au savoir-faire international en matière de conception, de construction et d'exploitation autoroutière, savoir-faire que les ingénieurs et les managers d'ADM, et durant **une trentaine d'années**, ont pu capitaliser, développer et adapter au contexte et aux contraintes liés à la législation, le climat et la nature des sols au Maroc en particulier et au continent africain en général.

A travers sa structure « **ADM Académie** », ADM exporte et partage son expérience et son savoir-faire dans le domaine de l'infrastructure routière et autoroutière sous forme d'une offre de formation riche et diversifiée destinée aux candidats venant d'horizons divers.

L'**Agence Japonaise de Coopération Internationale** se donne pour missions de promouvoir la coopération internationale, et d'aider au développement économique et social des pays en développement, à travers une assistance financière et technique efficace et rationnelle ; Dans ce cadre, elle a lancé, en collaboration avec le **Ministère de l'Équipement, et de l'Eau**, un nouveau projet de coopération tripartite, l'objectif étant d'aider les pays africains à développer les capacités de leurs ressources humaines dans le secteur du transport.

Dans ce contexte, ADM Académie propose cette formation sous le thème : « **Construction et gestion des infrastructures autoroutière** ».



1. INFORMATIONS SUR LE PAYS LIEU DE LA FORMATION



Maroc : Royaume à l'extrémité nord-ouest de l'Afrique à **14 km** de l'Europe, il est bordé à la fois par la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique.

Rabat est la capitale administrative. Les principales villes sont **Casablanca, Marrakech, Fès, Meknès, Tanger, Oujda, Agadir, Laâyoune** et **Dakhla**.

Population : 36.9 millions d'habitants

Langue : L'Arabe est la langue officielle. La plupart des citoyens parlent la langue Française

Change et devise : La monnaie officielle est le Dirham
1 MAD ≈ 0.1 US\$ / 1 MAD ≈ 0.09 EURO

Climat : Climat méditerranéen caractérisé en général par un hiver froid et pluvieux et un été chaud.

Horaire : L'horaire au Maroc correspond au GMT+1

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA FORMATION

Thème : « Construction et gestion des infrastructures autoroutières »

Période : Du 20 Février au 10 Mars 2023

Lieu : **Rabat**

Langue : Le stage se déroulera en **langue française**

Pays cibles :

- Benin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Gabon
- Guinée
- Madagascar
- République Démocratique du Congo (RDC)
- République du Congo
- Sénégal
- Togo
- Tunisie



3. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- La formation permet aux bénéficiaires d'acquérir des compétences clés pour gérer les différentes phases de réalisation et d'exploitation d'un projet routier ou autoroutier.
- La formation aborde les trois principales phases d'un projet d'aménagement routier ou autoroutier, à savoir :
 - La phase conception, montage financier et étude du projet ;
 - La phase réalisation du projet ;
 - La phase exploitation du projet.
- La formation se réfère à des standards reconnus en matière de conduite des projets d'aménagement des routes et des autoroutes, et permet de partager les bonnes pratiques capitalisées par la Société Nationale des Autoroutes du Maroc.



4. CONTENU DU PROGRAMME

Le programme s'étalera sur trois semaines, et couvre les différentes phases d'un projet d'aménagement routier ou autoroutier, de la conception et la définition du projet à l'exploitation, en abordant le montage financier du projet et le système de management de la qualité. La formation s'articule autour de trois modules et prévoit des visites techniques :

Module 1 : Management des projets autoroutiers (semaine 1)

Objectif : Connaître les méthodes et les outils pour mener efficacement de grands projets d'infrastructure.

- Atelier de démarrage du formation
- Notion de base sur le management du projet autoroutier
- Montage financier d'un projet autoroutier
- Définition du projet, APS, étude d'impact environnementale, APD, études d'exécution
- Etablissement des cahiers de charge et Gestion des achats publics
- Système de Management de la Qualité et le plan d'assurance qualité
- Visite technique : Autoroute de contournement de Rabat

Module 2 : Construction et maintenance des infrastructures autoroutières (semaine 2)

Objectif : Prendre connaissance des techniques de construction et de la maintenance des ouvrages d'art, de la chaussée et son drainage ainsi que la stabilisation des talus autoroutiers.

- Géotechnique et stabilisation des talus
- Chaussée & Drainage routier / auscultation dimensionnement
- Ouvrage d'Art : Gestion du Parc OA ADM Partie 1
- Entretien autoroutier : Chaussée / Réparation
- Ouvrage d'Art : Gestion du Parc OA ADM Partie 2 - NINJA TECH -
- Visite technique de l'autoroute contournement de Casa

Module 3 : Exploitation des infrastructures autoroutières (semaine 3)

Objectif : Acquérir les compétences clés pour gérer l'exploitation d'infrastructures routières et autoroutières.

- Notion de base de l'exploitation de l'infrastructure autoroutière
- Visite de la gare de Bouznika / PK 21
- La sécurité routière
- La Maintenance des équipements
- Péage : équipement et process
- Trafic: SAE et ADM TRAFIC (Visite du centre info trafic ADM à Rabat)
- Journée de cloture du formation





Viaduc sur Oued Ameznas



Viaduc sur Oued Tahaddart

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La formation est destinée aux managers, exerçant dans le domaine d'aménagement et de gestion des infrastructures routières et autoroutières ou dans un établissement de formation du domaine, et désignés officiellement par leur gouvernement respectif et remplissant les conditions suivantes :

Age : Moins de **55 ans**

Expérience professionnelle : Plus de **10 ans**

Niveau d'étude : **BAC+5** ; ou **BAC+3** avec plus de 15 ans d'expérience

Langue : Bonne maîtrise de **la langue française**

Aptitude : Être apte **physiquement** et **mentalement**

Etre civile : Ne travaillant pas dans des **organismes militaires**



Inspection par les Ninjas du Pont Mohammed VI

6. INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être approuvées par l'autorité compétente de chaque pays et doivent parvenir, au plus tard le 16 Décembre 2022, par voie officielle et par le biais du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger de ces derniers à :

Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger

Adresse : **Avenue des FAR - Hay Riad- BP : 4190 - Rabat**

Téléphone : **(+212) 5 37 57 35 73** / Télécopie : **(+212) 5 37 57 36 04**

E-mail : **dg@amci.ma**

Une copie du dossier de candidature doit obligatoirement parvenir avant la date limite à l'une des adresses suivantes :

Monsieur le Directeur de l'Académie des Autoroutes du Maroc (ADM Académie)

Adresse : **Hay Riad - Charia Maa Al Ainine - Secteur 22. BP: 6526, Rabat, Maroc**

Tel : **(+212) 5 37 57 97 00** / Fax : **(+212) 5 37 71 10 59**

E-mail : **admacademie@admacademie.co.ma**

Monsieur SHIMIZU Nobuharu, Chef Consultant/Conseiller en chef / Entretien routier - INGEROSEC Corporation

E-mail: **nobuharu.shimizu@ingerosec.com**

Les pièces du dossier de candidature, en annexe à ce document, doivent être remplies lisiblement et complètement tout en précisant les coordonnées (e-mail (important), téléphone, fax et adresse) personnels des candidats et des organismes employeurs avec exactitude pour faciliter les échanges de courriers entre l'ADM Académie et les stagiaires retenus.

- La photocopie du passeport sera soumise avec le formulaire de candidature, si c'est le passeport que vous apporterez en entrant au Maroc pour ce programme. Dans le cas échéant, il vous est demandé de soumettre sa photocopie dès que vous l'obtenez.

- La photocopie doit inclure les éléments suivants: Nom, Date de naissance, Nationalité, Sexe, Numéro de passeport et Date d'expiration.
- Le certificat médical en annexe de la présente brochure d'informations générales doit être soumis.
- Tous les dossiers incomplets seront rejetés lors de la sélection.
- Tous les candidats doivent se conformer à tout protocole marocain et aux protocoles du MEE, de l'ADM Académie et de toute autre organisation concernée.

Veillez consulter le lien du Ministère de la santé pour accéder le protocole sanitaire Marocain.

<https://www.sante.gov.ma/Pages/activites.aspx?activiteID=333>

- Le MEE, l'AMCI et l'ADM peuvent refuser une/des candidature/s pour toute autre raison ou affecter les candidats à un autre programme de formation (Si jugée adéquat).
- Tous les candidats doivent accepter les présentes informations générales et les autres documents connexes.

La notification des résultats de la sélection des participants aura lieu au plus tard le 6 Janvier 2023.



Viaduc sur l'échangeur de Ksar Sghir



Viaduc sur Oued Oum Rabia

7. PRISE EN CHARGE

Les frais de prise en charge des participants sont supportés conjointement par le Royaume du Maroc et la JICA et couvrent :

- Le transport au Maroc et le retour au point de départ, par avion, en classe économique, par la voie la plus directe, en respectant le trajet désigné par l'équipe logistique. Le billet d'avion sera envoyé à l'intéressé dès l'acceptation de sa candidature. Les participants sont tenus d'arriver au Maroc à la date qui leur sera spécifiée par l'organisateur suite à la confirmation de leur acceptation ;
- Les participants seront accueillis par l'équipe logistique à l'aéroport et accompagnés jusqu'à l'hôtel lors de leur arrivée et leur transfert à l'aéroport lors de leur départ ;
- Les frais d'inscription, d'études et de documentation ;
- Les frais d'hébergement avec petit déjeuner ;
- Une allocation journalière sera accordée à chaque participant pendant toute la durée de la formation, cette allocation est de 175 dirhams (pour les jours avec restauration), et 350 dirhams (pour les jours sans restauration).



Les deux nouveaux ponts métalliques de la desserte ferroviaire de l'aéroport Mohammed V, autoroute Casablanca - Berrechid





Pont Mohammed VI

8. HEBERGEMENT

Les participants seront hébergés à la ville de Rabat, et ne peuvent être accompagnés par des membres de leurs familles.

9. ASSURANCE

Les participants souscrivent à une assurance qui couvre le COVID-19 au Maroc. Cette assurance sera prise en charge par le budget du projet et demeure en vigueur pendant leur séjour au Maroc.

L'ensemble des participants doivent souscrire impérativement une assurance de voyage dans leur pays d'origine, qui compte avec un ensemble de garanties pour couvrir les conséquences des incidents qui peuvent survenir avant et pendant le voyage, déplacement et séjours au Maroc.

Cette assurance sera prise en charge des pays d'origine, à leur responsabilité et devra demeurer en vigueur de leur départ du pays d'origine jusqu'à leur retour. La copie devra être présentée au niveau des Ambassades du Maroc accréditées dans les pays d'origine lors du processus de l'obtention du VISA.

L'assurance de voyage peut couvrir par exemple :

- La perte ou la destruction des bagages et biens personnels
- Les soins médicaux et d'hospitalisation
- L'assistance rapatriement, suite à une maladie ou un accident survenu sur place
- Le remboursement des frais d'avocat et l'avance de caution pénale à l'étranger
- La responsabilité civile à l'étranger
- Le décès ou l'invalidité suite à un accident, etc...

10. FORMALITÉS DE VISA

Les formalités de visa nécessaires pour entrer au Maroc devront être accomplies au niveau des Ambassades du Maroc accréditées dans les pays d'origine des candidats.



11. RÈGLES ET CONSIGNES

- Ne pas utiliser les connaissances et les compétences acquises dans la formation à des fins militaires des fins militaires.

- Les participants doivent être munis d'un visa d'entrée au Maroc délivré par les services consulaires du Maroc.

- Les participants sont tenus d'arriver au Maroc et de repartir aux dates qui leur seront spécifiées suite à la confirmation de l'acceptation de leur candidature.

- Les participants sont tenus de respecter strictement l'emploi du temps du programme.

- En cas d'abandon volontaire et injustifié de la formation, les participants sont tenus de rembourser tous les frais de ce dernier.

- Les participants ne peuvent se faire accompagner par aucun membre de leur famille durant leur séjour au Maroc.

- Les participants sont tenus de respecter le poids limite de bagage autorisé, mentionné sur leur billet d'avion, tout excédent de bagage sera à la charge des participants.

- Les sujets du programme ne sont pas modifiables.

- Les participants s'abstiennent toute activité politique, ou toute forme d'emploi à but lucratif ou de gain au cours de la formation.

- Les participants observent les lois et les réglementations du Royaume du Maroc. En cas de violation desdites lois et réglementations, les participants peuvent être tenus de rembourser une partie ou la totalité des dépenses de formation en fonction de la gravité de ladite violation.

- Les participants observent les règles et les réglementations de l'hébergement et ne pas changer le logement désigné par l'équipe logistique du projet / l'ADM Académie.

- Les participants présentent le pass sanitaire.

- Dans le cas de l'annulation de la participation d'un stagiaire à la formation, ce dernier doit restituer le billet d'avion avant la date limite prescrite par l'agence du voyage, à défaut de cette restitution, les frais du billet d'avion seront supportés par l'organisme employeur.



Gare de péage Sala Al Jadida



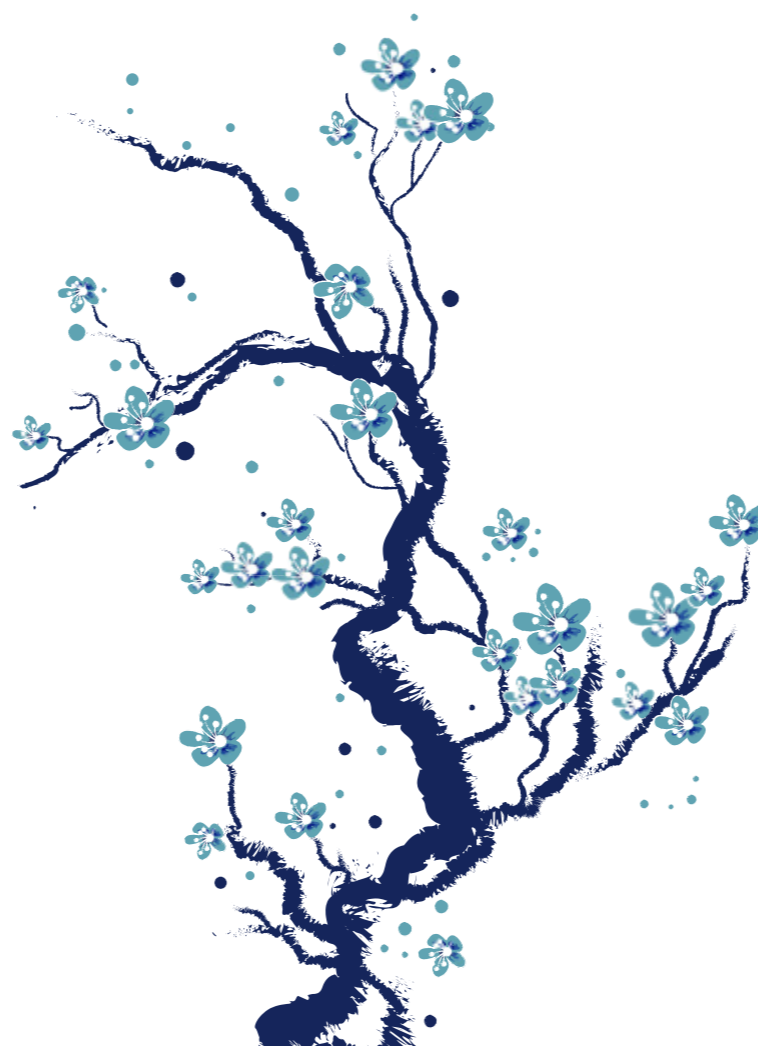
Gare de péage Agadir

La JICA et le Développement des Capacités

Le concept clé qui sous-tend les opérations de la JICA depuis sa création en 1974 est la conviction que le «développement des capacités» est essentiel au développement socio-économique de tout pays, indépendamment du plan opérationnel spécifique: missions d'experts, projets de développement, études de développement, programmes de formation, programmes JOCV, etc.

Dans ce large éventail de programmes, les formations occupent depuis longtemps une place importante dans les opérations de la JICA. Les participants envoyés par les pays partenaires pourraient trouver des connaissances utiles et recréer leurs propres connaissances pour améliorer leurs propres capacités ou celles des organisations ou sociétés auxquelles ils appartiennent.

Les programmes peuvent couvrir un large éventail de domaines professionnels, allant de l'éducation, la santé, les infrastructures, l'énergie, le commerce et la finance, à l'agriculture, au développement rural, à l'intégration du genre et à la protection de l'environnement.



Expérience de Développement Japonaise

Le Japon a été le premier pays non occidental à moderniser avec succès sa société et à industrialiser son économie. Au cœur de ce processus, qui a débuté il y a plus de 140 ans, se trouvait le concept «adopter et adapter», grâce auquel un large éventail de compétences et de connaissances appropriées a été importé des pays développés; ces compétences et connaissances ont été adaptées et/ou améliorées en utilisant les compétences, les connaissances et les initiatives locales. Ils ont finalement été internalisés dans la société japonaise pour répondre à ses besoins et conditions locales.

De la technologie de l'ingénierie aux méthodes de gestion de la production, la plupart des savoir-faire qui ont permis au Japon de devenir ce qu'il est aujourd'hui ont émané de ce processus «d'adoption et d'adaptation» qui s'est évidemment accompagné d'innombrables échecs et erreurs derrière les exemples de réussites. Nous présumons que de telles expériences, réussies ou non, seront utiles à nos partenaires qui tentent de relever les défis auxquels les pays en développement sont actuellement confrontés.



Talus rocheux sous surveillance sur l'autoroute Marrakech - Agadir

ADM ACADEMIE**Monsieur Nabil MEQUEDADE, Chef de ADM ACADEMIE**

Hay Riad - Charia Maa Al Ainine - Secteur 22. BP: 6526, Rabat.

Téléphone : (+212) 5 37 57 97 00 / Télécopie : (+212) 5 37 71 10 59

Email : mequedade.nabil@adm.co.ma / admacademie@adm.co.ma

INGEROSEC Corporation**Monsieur SHIMIZU Nobuharu, Chef Consultant / Conseiller en chef /
Entretien routier**

Téléphone : (+81) 3 5324 0601 / Télécopie : (+81) 3 5324 0609

Email : nobuharu.shimizu@ingerosec.com

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE MAROCAINE DE
COOPERATION INTERNATIONALE (AMCI)**

Avenue des FAR - Hay Riad- BP : 4190 - Rabat

Téléphone : (+212) 5 37 57 35 73 / Télécopie : (+212) 5 37 57 36 04

E-mail : dg@amci.ma

**LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU****Mme Badiia DIOURI, chef de la Division Formation**

Téléphone : (+212) 538 00 53 09 / Télécopie : (+212) 537 76 21 45

E.mail : diourib@mtpnet.gov.ma



الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

